



SYNDICAT APICOLE DU VAL D'OISE

Affilié au Syndicat National d'Apiculture



Appel de cotisation adhérent année 2026

Noms et prénoms * :

Adresse complète :

Téléphone : Date de naissance :

N° Apiculteur (NAPI) : Nombre de ruches et ruchettes ** :

SIRET (Obligatoire si vous voulez l'éco-contribution) :

Email * :

Email

(*) dans le cas d'une adhésion Couple, préciser les noms et prénoms ainsi que les @mails des 2 membres du couple

(**) Le nombre de colonies déclaré doit correspondre impérativement à votre déclaration annuelle de ruches à la DGAL

Toutes les zones sont obligatoires, sauf le NAPI si et seulement si vous n'avez pas de ruche.

Cotisation Syndicale Unitaire qui comprend : - l'adhésion au SAVO (12 €), - l'adhésion au SNA (5,50 €), Ou Cotisation Syndicale Couple* 2 x 17,50 € soit 35 €	17,50 € ou 35 €
Abonnement d'un an à L'Abeille de France à tarif préférentiel (26 € au lieu de 39 €) €
Ou j'opte pour la version numérique seule de la revue <i>L'Abeille de France</i> à 16 € €
Droit d'inscription nouveau membre : 8 € Pour tout nouvel adhérent, est payable seulement la 1^{ère} année : 8 € X nb adhérents €
Don pour le SAVO (Facultatif) €
Cotisation GDSAIF (facultative mais obligatoire si vous souhaitez commander des traitements) :	18,00 €
Assurances, choisir entre l'une des trois formules : SIRET Obligatoire pour avoir l'éco-contribution	
❖ Formule Pack Bronze : Responsabilité Civile + cotisation éco-contribution - 0,45 € par ruche ou ruchette - dès la première ruche (exemple : vous avez 12 ruches et 2 ruchettes. La cotisation est de 0,45 € X 14 = 6,30 €) €
❖ Formule Pack Argent : Pack Bronze + Défense pénale et Recours + Incendie + Tempête + Inondation - 1,75 € par ruche ou ruchette €
❖ Formule Pack Or : Pack Argent + Vol + Détérioration - 3,50 € par ruche ou ruchette €
Total à payer par chèque à l'ordre du SAVO : €

En signant « Je reconnaiss être informé de la présence des conditions générales d'assurance consultables sur le site <https://www.snapiculture.com/conditions-generales-et-franchises-des-assurances-apicoles-2026/> », toute autre information n'étant pas contractuelle, et donne procuration au SNA »

Date :

Signature :

Envoyez cet imprimé, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du SAVO (règlement possible par virement, voir impérativement les instructions sur le document "Reglement par virement"), au trésorier avant le 31/12/2025 :
Mr Yvon L'Hour, 94 rue Adrien Lemoine, 95300 PONTOISE

En remplissant et en signant le bulletin d'adhésion, vous autorisez le SAVO à mémoriser vos données collectées et à communiquer avec vous, Le SAVO s'engage à ne céder à aucun tiers – sauf aux SNA et GDSAIF , les informations personnelles vous concernant.